

Fiche de données de sécurité

selon 2001/58/CE
12038-FS.pdf

revue le : 19.06.2003

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit: **Bingo Rinse Dry**
- **Producteur/fournisseur:**
COLGATE PALMOLIVE
60 avenue de l'Europe
92770 Bois Colombes
01 47 68 60 00
- **Type d'utilisation**
Produit d'entretien de la vaisselle
Produit de rinçage de la vaisselle
- **Renseignements en cas d'urgence:** Centre Anti-Poisons

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Préparation acide liquide

· **Composants dangereux:**

	Alcool gras alcoxylé	Xi, N; R 38-50	15-30%
CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1	Acide	Xi; R 36	5-15%

· **Indications complémentaires:**

Le libellé des phrases de risque mentionnées se trouve dans le chapitre 16

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** Néant.
- **Indications complémentaires:**
Ce produit est non classé au sens de la directive 1999/45/CE

4 Premiers secours

- **Après inhalation:** Faire respirer de l'air frais
- **Après contact avec la peau:**
En cas de projection en grande quantité, enlever les vêtements souillés et rincer.
Si gêne ou rougeur persistent, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Comme pour tout corps étranger introduit accidentellement dans l'oeil, rincer abondamment avec de l'eau.
Si gêne ou rougeur persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Appeler un médecin ou le centre anti-poisons. NE PAS FAIRE BOIRE

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Moyens d'extinction à choisir en fonction des incendies environnants.
Attention aux rejets accidentels induits par les moyens d'extinctions

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles:** Porter un vêtement de protection approprié.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter le produit dans l'environnement
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).
Rincer les résidus à grande eau

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 2001/58/CE
12038-FS.pdf

revue le : 19.06.2003

Nom du produit: **Bingo Rinse Dry**

Neutralisation des résidus par une solution alcaline

(suite de la page 1)

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:** Ne pas diluer ou transvaser dans un flacon ou emballage alimentaire
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Manipuler en évitant les projections. Eviter le contact avec les yeux et la peau
Ne pas mélanger avec d'autres produits
En cas de nécessité de transvasement, s'assurer de la compatibilité du produit et l'identifier (Etiquetage de danger)
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.
- **Stockage:**
Conserver le produit dans son emballage d'origine
Conserver dans un endroit bien ventilé, loin de toute source de chaleur et d'humidité.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Conserver à l'écart des produits chlorés et des bases

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Equipement de protection individuel:**
En cas d'utilisation prolongée, le port de gants est conseillé
En cas de projections accidentelles, se conformer aux indications données au paragraphe 4-Premiers Secours
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Douches, fontaines oculaires, hottes, locaux correctement ventilés.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme:	Liquide
Couleur:	Transparent
Odeur:	Caractéristique

- | | |
|--|------------------------|
| · Point éclair: | 80°C |
| · Masse volumique à 20°C: | 1,07 g/cm ³ |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Soluble |
| · valeur du pH à 20°C: | 1,5 |

10 Stabilité et réactivité

Stable dans les conditions normales de stockage (voir §7)
Réactivité forte avec les produits chlorés (dégagement d'un gaz toxique) et les bases (exotherme)

11 Informations toxicologiques

- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Formule déposée aux centres anti-poisons de Paris, Lyon, Marseille.

12 Informations écologiques

La préparation n'est pas classée "Dangereux pour l'environnement" - Pour plus d'informations se référer aux fiches de données de sécurité des substances présentes.
(suite page 3)

Fiche de données de sécuritéselon 2001/58/CE
12038-FS.pdf

revue le : 19.06.2003

Nom du produit: Bingo Rinse Dry

(suite de la page 2)

Agents de surface biodégradables conformément à la législation en vigueur

13 Considérations relatives à l'élimination· **Recommandation:**

Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.

· **Catalogue européen des déchets**

20 01 29 | détergents contenant des substances dangereuses

14 Informations relatives au transport· **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**

Cette préparation n'est pas classée selon la législation ADR

· **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):**

-

· **Indications complémentaires de transport:**

En présence d'emballages détériorés, utiliser des emballages de secours agréés. Les prescriptions IATA et IMDG sont disponibles sur simple demande.

15 Informations réglementaires· **Marquage selon les directives CEE:**

La préparation n'est pas classée dangereuse au sens de la directive 1999/45/CE sur les préparations dangereuses.

· **Identification particulière de certaines préparations:**

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

16 Autres informations

Fiche élaborée en prenant compte les informations des fiches de données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.

· **Contient (Recommandation 89/542 CEE) :**

Tensio-actifs non ioniques

15 - 30%

· **Phrases R mentionnées au paragraphe 2:**

36 Irritant pour les yeux.

38 Irritant pour la peau.

50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· **Autres Données**

Produit réservé à un usage exclusivement professionnel

Produit conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (arrêté du 08/09/99)

F